



## DÉCISION

N° : 2023-195

Exécutoire le : 24 OCT. 2023

Publiée le : 20 DEC. 2023

Visée le : 23 OCT. 2023

Notifiée le : 24 OCT. 2023

### MARCHES PUBLICS Accord cadre n°23037

### Prestations de transport des graisses des Unités de Dépollution Centre et Sud Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23037 relatif à des prestations de transport des graisses des Unités de Dépollution Centre et Sud pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

Le montant maximum annuel de l'accord cadre est de 45 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise ORTEC ENVIRONNEMENT domiciliée 287 rue de la Curiaz, 73290 La Motte Servolex.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise Ortec environnement

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Signé électroniquement par Yves MERCIER  
le 19/10/2023 17:11:23



Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-195 : Accord-cadre n.23037 Prestations de transport des graisses des Unités de Dépollution Centre et Sud - Attribution

---

Date de transmission de l'acte : 23/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/10/2023

---

Numéro de l'acte : dec519 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231019-dec519-AI

---

Date de décision : 19/10/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA